



17.3527

Postulat CVP-Fraktion.

Öffentlich-private Partnerschaft für zukünftige Infrastrukturinvestitionen

Postulat groupe PDC.

Etudier la possibilité de faire financer les investissements en infrastructures par des partenariats public-privé

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 29.09.17

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.12.17

Barazzone Guillaume (C, GE): Merci de me donner la possibilité de présenter le postulat du groupe PDC, qui vise à charger le Conseil fédéral d'étudier la possibilité de mettre sur pied un fonds d'infrastructure public-privé ou une "banque d'infrastructure public-privé" avec des modalités de fonctionnement en Suisse et/ou à l'étranger. L'idée est que ce fonds permettrait de mobiliser des fonds privés pour le financement d'infrastructures et de technologies. Les investisseurs suisses pourraient, par ce biais, diversifier davantage leurs placements et augmenter potentiellement leur rentabilité.

Les personnes à qui il appartient de réfléchir à la création de ce fonds pourraient être épaulées par le comité consultatif "Avenir de la place financière", communément appelé aussi "groupe Brunetti". L'idée n'est pas de remplacer les investissements publics par des investissements privés. Aujourd'hui, la Confédération, les cantons, les communes peuvent emprunter à des taux très bas de l'argent public pour investir.

C'est le débat public que nous devons avoir dans cette salle sur le frein à l'endettement: doit-on desserrer ou non le frein à l'endettement? Vous le savez, l'avis du groupe PDC, c'est que, s'agissant des investissements et des excédents budgétaires, nous pouvons investir davantage dans nos infrastructures parce que les emprunts sont peu chers et que le moment est venu d'investir. En investissant des fonds publics dans nos infrastructures suisses, il y a un effet multiplicateur économique qui se reflète sur le PIB helvétique.

Cependant, il y a une série de domaines, non seulement en Suisse mais également à l'étranger, qui nécessite peut-être d'autres types d'investissements et notamment l'apport de capitaux privés. Nous pensons bien évidemment aux énergies renouvelables ainsi qu'à la digitalisation et aux infrastructures dites modernes ou innovantes, qui nécessitent aussi l'apport de capitaux privés.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à ce que la Confédération examine les possibilités et les conditions de mise en oeuvre d'un tel fonds.

Je vous ai parlé de la Suisse, mais il y a également, bien évidemment, une nécessité d'investir davantage à l'étranger. Actuellement, à l'étranger, la Suisse finance, via le FMI, via la Banque mondiale ou la Banque asiatique d'investissement, des infrastructures. Dans ces fonds multilatéraux, elle n'a pas beaucoup de choses à dire, et elle n'a qu'une voix parmi d'autres.

Des pays comme les Pays-Bas, qui ont leur propre banque d'investissement et de développement, comme la FMO, doivent inspirer la Suisse. Cette dernière pourrait s'en inspirer pour mener, elle aussi, par exemple, une politique dans le domaine des énergies renouvelables à l'étranger. En effet, on sait que, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables, nous pouvons agir ici, en Suisse, mais l'impact que la Suisse peut avoir à l'étranger peut être encore plus important. C'est là qu'interviendrait ce fonds puisque des capitaux privés suisses, par exemple de caisses de pension suisses, pourraient être investis à l'étranger par le truchement de ce fonds et de l'assurance contre les risques à l'exportation que la Confédération offre déjà.

Il y a en effet toute une série d'instruments que la Confédération peut offrir pour augmenter le volume d'investissements privés suisses à l'étranger et diminuer le risque de ces investissements – nous pensons bien évidemment aux



pays en voie de développement où la stabilité politique est limitée. Il peut se justifier dans certains cas que la Confédération apporte également son concours à des investissements privés.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous demandons que l'ensemble de la palette des possibilités de partenariat public-privé puisse être examiné par le Conseil fédéral.

Aeschi Thomas (V, ZG): Kollege Barazzone möchte einen Infrastrukturfonds errichten. Ich erinnere Sie gerne daran, dass es nicht allzu lange her ist, dass wir hier in diesem Rat den Bahninfrastrukturfonds beschlossen haben, also einen neuen Fonds für die Bahninfrastruktur. Wir haben seit Kurzem auch den NAF, einen neuen Fonds für die Strasseninfrastruktur, der jetzt unter Umständen auch für die Velowege genützt werden soll. Wir haben also bereits zwei Fonds installiert, mit genau diesem Zweck.

Das Problem eines solchen neuen, dritten Fonds im Infrastrukturbereich wäre, dass die gebundenen Ausgaben weiter ansteigen würden. Der Bundesrat hat sich dazu gerade heute früh bei einem anderen Traktandum wieder geäußert. Ich möchte Sie also bitten, hier klar Nein zu sagen. Die gebundenen Ausgaben dürfen nicht immer weiter ansteigen.

Public Private Partnerships sind bereits heute möglich. Sie erinnern sich zum Beispiel an den Innovationspark in Dübendorf: Auch das ist ein typisches Beispiel, wie Private mit dem Staat zusammen etwas auf die Beine stellen. Das ist schon heute möglich. Dafür brauchen wir keinen neuen Fonds, für den dann wieder der Streit losgehen wird, wohin denn das Geld am Schluss fließen soll.

Ich möchte Sie bitten, Nein zu einem solchen neuen, dritten Fonds zu sagen. Ich denke, einerseits haben wir dazu keine Gelder, und andererseits gibt es bereits zwei Fonds, die eine weitreichende gesetzliche Grundlage haben. Der Bedarf, hier neu zu regulieren, ist also nicht gegeben.

Ich danke Ihnen für die Ablehnung dieses Postulates.

Maurer Ueli, Bundesrat: Wir hatten ja schon verschiedene Vorstösse in diese Richtung, Stichwort Staatsfonds, Stichwort Fonds für Nationalbankgelder usw. Der Bundesrat hat diese Dinge in all diesen Bereichen abgelehnt, weil wir weder Interesse an einem neuen Staatsfonds haben noch die Unabhängigkeit der Nationalbank gefährden wollen.

Diesen Vorstoss ist der Bundesrat bereit zur Prüfung entgegenzunehmen, weil sein Ansatz in Richtung einer öffentlich-privaten Partnerschaft geht. Wir stellen fest, dass es in der Schweiz viele Investoren gibt, die Anlageobjekte suchen, die investieren möchten und allenfalls die Zusammenarbeit mit dem Staat suchen, sowohl für Projekte im Inland wie auch für Projekte im Ausland. Hier ist es durchaus möglich und

AB 2017 N 2122 / BO 2017 N 2122

sinnvoll, das Anliegen weiterzuverfolgen, immer unter dem Aspekt, dass der Staat Hand bietet für private Investitionen; in diesem Zusammenhang ist das zu sehen. Wir sehen also nicht, wie Herr Aeschi befürchtet hat, einen neuen Fonds für zusätzliche Projekte, der durch den Staat alleine gespiesen wird, sondern eine enge Zusammenarbeit mit der Privatwirtschaft, mit privaten Investoren. Wir sehen auch klar die Hauptlast dort, weil eben dort Gelder für Investitionen vorhanden sind. Wenn wir das entsprechend begleiten und fördern können, dann kann das Sinn machen.

In diesem Sinne sind wir bereit, das Postulat entgegenzunehmen, weil wir auch von Investorensseite – dazu gehören nicht nur Banken und Versicherungen, sondern auch Pensionskassen usw. – immer wieder angefragt werden, ob es nicht Möglichkeiten gäbe, sich irgendwo zu beteiligen. Diese Fragen würden wir mit diesem Vorstoss dann entsprechend klären können. Wir sind also bereit, das Postulat zur Prüfung dieser Fragen entgegenzunehmen.

Le président (de Buman Dominique, président): Le Conseil fédéral propose d'adopter le postulat. Le postulat est combattu par Monsieur Thomas Aeschi.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2017 • Elfte Sitzung • 13.12.17 • 08h15 • 17.3527
Conseil national • Session d'hiver 2017 • Onzième séance • 13.12.17 • 08h15 • 17.3527



Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 17.3527/16317)

Für Annahme des Postulates ... 51 Stimmen

Dagegen ... 128 Stimmen

(2 Enthaltungen)

Schluss der Sitzung um 12.45 Uhr

La séance est levée à 12 h 45

AB 2017 N 2123 / BO 2017 N 2123

